Image not found or type unknown

LOI 2007-210 PAS PREVENU PAR ASSUREUR

Par **LISE07**, le **20/02/2010** à **18:47**

Bonjour,
Je fais les frais actuellement de cette loi.J'ai un dossier en cours avec ma protection Juridique pris avec ma banque .L'assureur a accepté de défendre mes droits pour un problème de vices cachés.
La gestionnaire m'a demandé au téléphone puis par courrier si je prenais un avocat de ma connaissance ou si il me mandatait le leur J'ai accepté la seconde proposition, car je pensais qu'avec ce contrat de protection juridique,art x -plafond global de la garantie 20000euros par sinistre-et art x1- les plafonds fixés ci dessous trouvent application si l'assuré fait appel a son propre avocat- les frais d'honoraires était payé complètement et cela se passait entre eux.D'ailleurs Elle s'est bien abstenue de me parler de cette loi L'affaire a suivi son cours normalement et a été plaidé au TGI dernièrement.Délibéré dans 1 mois.Le travail de l'avocat a été très bien fait vraiment rien a redire .Mais je recois un courrier ou il m'est dit que dans le cadre de mon contrat le plafond pris en charge est insuffisant pour ses honoraires et,est joint une convention a signer +une facture d'un montant de près de 700euros .J'appele ma gestionnaire qui très préssée m'a EXPEDIE , car elle partait en vacances 8 jours et sur les deux qui lui restait a travailler elle n'avait pas le temps de s'occuper de mon affaire Vous me faxer les papiers et je verrai en rentrant Elle n'avait que faire de mes soucis Comme j'insistais pour avoir des renseignements sur mon contrat "Vous ne voulez pas signer la convention et bien jepréviendrai l'avocat"..En un mot cela voulait dire laissez moi tranquille et aussi vite a raccroché J'appelle l'avocat et lui explique que je n'étais pas au courant et qu'elle ne m'avait d'ailleurs pas parlé d'honoraire,elle se retranche derrière cette loi Décidé a en savoir plus je rappelle la gessionnaire de l'assurance et je me fais literralement JETER à la limite de l'impolitesse.Prise de colère d'être traité de cette façon j'appelle la direction et là bien entendu onprend son parti, on la connait depuis des années.. Bref j'ai l'impression que je suis l'enquiquineuse et je me fais rabrouer(c'est une habitude dans cette maison).J'arrive quand même a en savoir un peu plus,et en finale , il m'est ditqu'il n'avait pas a me prévenir de cette nouvelle loi,que l'avocat avait pour le TGI 1200euros et si il me demandait +il n'y peuvent rien. Que puis je faire car si je ne regle pas je crains que l'avocat si il y a appel,ne me défende plusMerci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés